Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 28 février 2012.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6 et 7 février 2012

2012 DLH 43 - Approbation d'un nouvel état descriptif de division en volumes et autorisation de résiliation partielle du bail conclu entre la Ville de Paris et la Fondation « Cité Internationale des Arts », en vue de la réalisation du Jardin sonore (4e).

M. Jean-Yves MANO et Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 24 janvier 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'une part, d'abroger les délibérations n° 2008 DLH 32-1° et 2° en date du 4 février 2008, d'autre part, d'approuver le projet de nouvel état descriptif de division en volumes du terrain communal situé 10 à 28 rue de l'Hôtel de Ville, 14 à 24 rue Geoffroy l'Asnier et 1 à 9 rue des Nonnains d'Hyères, (4ème) et d'autoriser, par voie d'avenant et sans compensation financière, la résiliation partielle du bail consenti par la Ville de Paris à la Fondation « Cité Internationale des Arts » en vue notamment de distraire de l'assiette dudit bail les volumes nécessaires à la réalisation du Jardin sonore et d'autoriser par ailleurs la signature de tous actes se rapportant à ces opérations ;

Vu le bail conclu entre la Ville de Paris et la Fondation « Cité Internationale des Arts » en date des 24 juin et 7 juillet 1950, modifié les 21 et 23 mars 1962 ;

Vu le projet de nouvel état descriptif de division en volumes du terrain communal situé 10 à 28 rue de l'Hôtel de Ville, 14 à 24 rue Geoffroy l'Asnier et 1 à 9 rue des Nonnains d'Hyères (4ème) ;

Vu les délibérations n° 2008 DLH 32-1° et 2° du Conseil de Paris en date du 4 février 2008 ;

Vu l'avis des services de France Domaine en date du 20 janvier 2012 ;

Vu la saisine de Mme la Maire du 4ème arrondissement en date du 24 janvier 2012 ;

Vu l'avis du Conseil du 4ème arrondissement en date du 30 janvier 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Yves MANO, au nom de la 8e Commission et par Mme Fabienne GIBOUDEAUX, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Les délibérations n° 2008 DLH 32-1° et 2° du Conseil de Paris en date du 4 février 2008 sont abrogées.

Article 2 : Est approuvé le projet de nouvel état descriptif de division en volumes du terrain communal situé 10 à 28 rue de l'Hôtel de Ville, 14 à 24 rue Geoffroy l'Asnier et 1 à 9 rue des Nonnains d'Hyères, (4ème), joint au présent projet de délibération.

Article 3 : Est autorisée la résiliation partielle, par voie d'avenant et sans compensation financière, du bail consenti par la Ville de Paris à la Fondation « Cité Internationale des Arts » en date des 24 juin et 7 juillet 1950 modifié les 21 et 23 mars 1962, en vue de distraire de l'assiette de ce bail les volumes nécessaires à la réalisation du Jardin sonore ainsi qu'à la régularisation des situations foncières antérieures résultant notamment de la réalisation des tunnels des lignes des RER A et D. Les autres clauses et conditions du bail resteront inchangées. Tous les frais entraînés par la rédaction et la publicité de l'avenant seront à la charge de la Ville de Paris.

Article 4 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer tout acte se rapportant aux opérations mentionnées aux articles 1 à 3 du présent projet de délibération.